

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

---

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL277

présenté par  
Mme Gipson

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« deux »

le mot :

« trois ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise rallonger la durée de l'enquête préliminaire pour tenir compte des enquêtes complexes du PNF, du PNAT, des JIRS, qui peuvent s'avérer longues, notamment les enquêtes financières qui, très souvent exigent plusieurs années de travail approfondi avant de pouvoir être achevées.